

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00286 Numéro SIREN : 424 657 484 Nom ou dénomination : ILKLEY FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 7012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ILKLEY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 16 Rue Lena Bernstein 51100 REIMS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 2 4 6 5 7 4 8 4 0 0 0 4 6		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2022					
		N-1 31/12/2021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	11 172	7 556	3 615	
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	19 067	11 934	7 132	5 084
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	2 451 307	3 878	2 447 428	2 637 901
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI				
	TOTAL (II) BJ		BK	2 481 547	23 370	2 458 177	2 642 986
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 492 794		1 492 794	346 505
		Autres créances (3) BZ	CA	4 793 741		4 793 741	4 370 354
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				250 238
		Disponibilités CF	CG	2 178 190		2 178 190	1 026 501
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI					
	TOTAL (III) CJ	CK	8 464 727		8 464 727	5 993 599	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	10 946 275	23 370	10 922 905	8 636 586	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ILKLEY</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000)	DA	2 000 000	805 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	521 739	545 600
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200 000	80 560
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	2 979 348	5 696 774
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 554 128	4 188
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	9 255 215
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	760 605	850 047
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 765	61 500
	Dettes fiscales et sociales	DY	147 690	316 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	733 627	275 654
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 667 689	1 503 862
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 922 905	8 636 586
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 667 689	653 814
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ILKLEY</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
		FA	FB	FC				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	622 030	FH		FI	622 030	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	622 030	FK		FL	622 030	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	95 052	103 059	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	176	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	717 085	487 935	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	437	1 127	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	169 944	144 146	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 739	10 964	
	Salaires et traitements*				FY	226 416	255 613	
	Charges sociales (10)				FZ	57 777	74 797	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	2 576	1 065
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	3	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	462 896	487 716	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	254 188	219		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 066 858		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	40 104	52 669	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	1 106 963	52 669		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	5 183	62 011	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	19 408	4 049	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	24 591	66 060		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 082 372	(13 390)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 336 560	(13 171)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL ILKLEY										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		5	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	2 890 739	7	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	2 890 739	12	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 159	10 062	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	459 251		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	461 410	10 062	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 429 329	(10 049)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	211 761	(27 410)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 714 787	540 617	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 160 659	536 428	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	3 554 128	4 188	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires			A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8				
joindre en annexe) :													
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC ELEMENTS ACTIF CEDES										259 251			
ABANDONS CREANCES										200 000			
PENALITE										2 159			
PRELUITS CESSIONS ELEMENTS ACTIF											2 890 739		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

MICHEL BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DIDIER LINTZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES **AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux porteurs de parts sociales

De la

S.A.R.L ILKLEY FINANCE

Société à Responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social :
16 Rue Léna Bernstein
51 100 REIMS

RCS REIMS 424 657 484

==_==_==_==_==
Exercice AU 31/12/2022

==_==_==_==_==

MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Vérification des documents adressés aux membres de votre assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par votre gérance dans les documents qui vous ont été adressés.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la structure relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

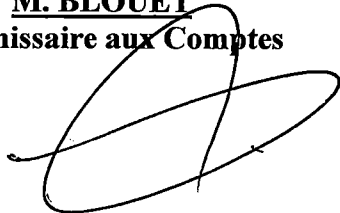
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Stenay et Morteau, le 16 Juin 2023

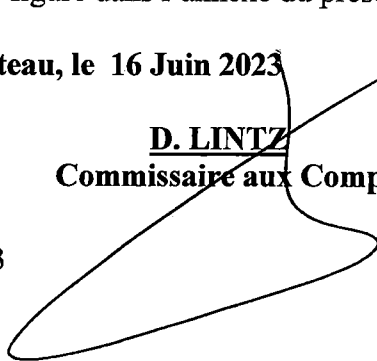
M. BLOUET

Commissaire aux Comptes



D. LINTZ

Commissaire aux Comptes



MICHEL BLOUET

DIDIER LINTZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DESCRIPTION DETAILLEE DES
RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne. ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11 172	7 556	3 616	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	19 067	11 935	7 132	5 085
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 451 308	3 879	2 447 429	2 637 902
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 481 547	23 370	2 458 177	2 642 987
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 492 795		1 492 795	346 505
Autres créances	4 793 742		4 793 742	4 370 354
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				250 238
(dont actions propres :)				
Disponibilités	2 178 191		2 178 191	1 026 502
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	8 464 728		8 464 728	5 993 600
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 946 275	23 370	10 922 905	8 636 586

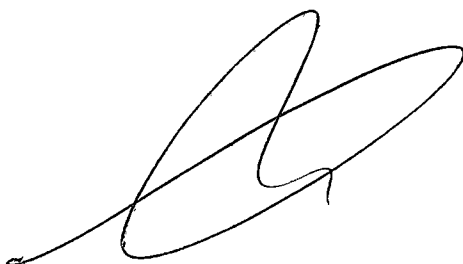
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000 000)	2 000 000	805 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport	521 739	545 600
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	200 000	80 561
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	2 979 348	5 696 774
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 554 128	4 189
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 255 216	7 132 724
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	760 606	850 048
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 766	61 501
Dettes fiscales et sociales	147 691	316 659
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	733 627	275 655
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 667 689	1 503 862
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 922 905	8 636 586

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2022

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	622 031		622 031	384 699
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	622 031		622 031	384 699
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			95 052	103 060
Autres produits			2	177
PRODUITS D'EXPLOITATION			717 085	487 935
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			438	1 127
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			169 945	144 146
Impôts, taxes et versements assimilés			5 739	10 964
Salaires et traitements			226 416	255 613
Charges sociales			57 777	74 797
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 577	1 065
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			4	3
CHARGES D'EXPLOITATION			462 896	487 716
RESULTAT D'EXPLOITATION			254 189	219
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 066 859	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			40 105	52 670
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 106 964	52 670
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			5 183	62 011
Intérêts et charges assimilées			19 408	4 049
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			24 592	66 060
RESULTAT FINANCIER			1 082 372	-13 391
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 336 561	-13 172

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 890 739	7
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 890 739	12
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 159	10 062
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	459 251	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	461 410	10 062
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 429 329	-10 050
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	211 762	-27 410
TOTAL DES PRODUITS	4 714 788	540 618
TOTAL DES CHARGES	1 160 660	536 429
BENEFICE OU PERTE	3 554 128	4 189



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 30 Juin
À 15 heures

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « ILKLEY FINANCE » se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent WALKER, associé.

Sont présents :

- Monsieur Laurent WALKER :2 591 parts
- Monsieur Philippe WALKER :760 parts
- SCI Sarraïl :1.300 parts
- Société NPL :698 parts

Total des parts des associés présents : 5349 parts sur les 5349 composant le capital social.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Michel BLOUET, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeant ou associés et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du commissaire aux comptes,

- Pouvoirs à conférer,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de Commerce,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte de projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, établis par la gérance. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice

3 554 128 euros

AFFECTATION

Dividende

37 443 euros

Au report à nouveau

3 516 685 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2021 : 0 euros
- Exercice 2020 : 34 200 euros
- Exercice 2019 : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 10.000 euros perçue par Monsieur Philippe WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société, et fixe à 10.000 euros la rémunération de Monsieur Philippe WALKER pour l'exercice 2023 avec prise en charge des cotisations sociales par la société.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 96 000 euros perçue par Monsieur Laurent WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société, et fixe la rémunération de Monsieur Laurent WALKER à 8 000 euros par mois soit une rémunération pour 2023 de 96 000 euros avec prise en charge des cotisations sociales par la société.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés au 31/12/2022 ainsi que les opérations résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, renouvelle le mandat des Commissaires aux Comptes pour 6 ans à partir des comptes 2023, à savoir Monsieur Michel BLOUET et Madame Elise BLOUET.

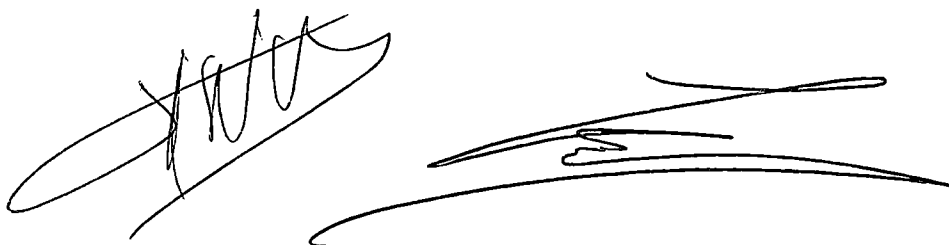
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex, with several loops and a large initial 'S'. The signature on the right is simpler, consisting of a few long, sweeping strokes.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice 2021, de vous demander de les approuver et d'en affecter les résultats.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions passées au cours de l'exercice, conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et qui seront analysées dans le rapport spécial dont il vous sera donné lecture tout à l'heure.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 la société ILKLEY FINANCE a continué son activité de :

- Contrôle et animation du Groupe
- Analyse stratégique du Groupe

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

- Poursuites du contrôle et animation du Groupe
- Poursuite de l'analyse stratégique du Groupe

- Faits caractéristiques de l'exercice

Vente de la société SWA.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 3 554 128 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 717 085 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 462 896 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 254 188 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 3 554 128 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante : :

AFFECTATION

Dividende	37 443 euros
Report à nouveau	3 516 685 euros

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2021 : 0 euros
- Exercice 2020 : 34 200 euros
- Exercice 2019 : 0 euros

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ILKLEY FINANCE détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la SAS PWA2
- 100 % du capital de la SARL SWAT
- 100 % du capital de la SAS PWA
- 10 % du capital de la société N.P.L
- 100% du capital de la société AWA
- 100% du capital de la société BCA Location

VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANCAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant nos filiales, nous sommes en mesure de vous fournir les éléments suivants concernant l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

– SAS PWA2

Chiffre d'affaires : 2 211 436 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 125 103 euros

– SARL SWAT

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 26 494 euros

– SAS PWA

Chiffre d'affaires : 22 570 908 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 239 810 euros

– SARL N.P.L

Chiffre d'affaires : 352 226 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 233 101 euros

– SAS BCA Location

Chiffre d'affaires : 953 148 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 114 568 euros

– SAS AWA

Chiffre d'affaires : 1 142 513

Résultat net comptable de l'exercice : + 52 708 euros

IX - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

X - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

SAS PWA détenue à 100%

SAS PWA2 détenus à 100%

SARL SWAT détenue à 100%

SAS N.P.L détenue à 10%

SNC LWA détenue à 100% par la SARL SWAT

SAS BCA LOCATION détenue à 100%

SAS AWA détenues à 100%

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont conformes aux pratiques usuels de la profession.

XVI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

XVII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

XVIII - MANDAT DU GERANT

Nous vous rappelons que les Gérants ont été désignés pour une durée illimitée.

XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes sont renouvelés pour 6 ans à compter des comptes de 2023.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial.

XXI – RÉMUNÉRATION DU GERANT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération des Gérants.

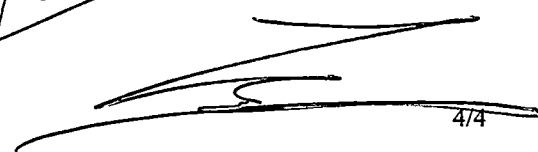
XXII – COMPTES CONSOLIDÉS

Notre société a dépassé les seuils légaux et établit des comptes consolidés. La gestion du Groupe fait l'objet d'un rapport spécifique conformément à la loi.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES
CONVENTIONS POUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 2022

Avec la société SAS PWA

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SAS PWA2

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SARL NPL

- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques signée en date du 30/03/2010

Avec la société SARL SWA

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

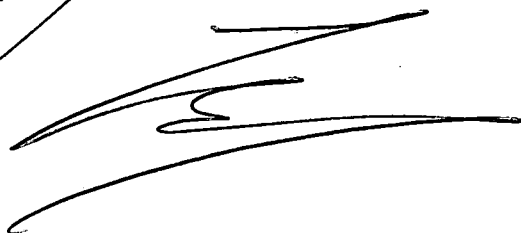
Avec la société SARL SWAT

- Convention d'intégration fiscale signée en date du 12 décembre 2006
- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SCI SARRAIL

- Convention de trésorerie signée en date du 3 septembre 2012

La Gérante



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RESOLUTION de l'AGO du 30 juin 2023

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	3 554 128 euros
------------------------	-----------------

AFFECTATION

Dividende	37 443 euros
Au report à nouveau	3 516 685 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2021 : 0 euros
- Exercice 2020 : 34 200 euros
- Exercice 2019 : 0 euros

Décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Les Co-Gérants



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous présentons notre rapport sur la gestion du Groupe.

Les seuils légaux ayant été dépassés en 2001, nous vous rappelons que notre Groupe établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2002.

A la date de clôture de l'exercice, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SAS PWA (100%)
- SAS PWA2 (100%)
- SAS BCA LOCATION (100%)
- SAS AWA (100%)
- SARL SWAT (100%)
- SNC LWA filiale à 100% de la SARL SWAT

Les méthodes retenues sont explicitées dans la note jointe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 64 274 000 euros.

Après pris en compte du résultat financier, le résultat net est bénéficiaire de 3 726 000 euros.

Les capitaux propres du Groupe s'élève à 12 455 000 euros hors intérêts minoritaires.

L'analyse des différentes filiales est la suivante :

- La société PWA a subi une stagnation de son chiffre d'affaires.
- La société PWA2 a eu un résultat déficitaire en 2022.
- La SARL SWAT est désormais détenue à 100% par la SARL ILKLEY FINANCE (au lieu de 50%). D'autre part la SARL SWAT a souscrit à la totalité du capital de sa filiale LWA.
- La SARL SWA a été vendu.
- La SNC LWA a continué son activité de ventes de véhicules d'occasion et neufs et de réparation automobile.
- La SAS BCA Location a été bénéficiaire.
- La SAS AWA a été bénéficiaire.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et soumettons les comptes consolidés à votre approbation.

La Gérance

